

REPUBLIC DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DE L'ELEVAGE, DES PECHES
ET DES INDUSTRIES ANIMALES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES

SOUS-DIRECTION DU BUDGET, DU MATERIEL
ET DE LA MAINTENANCE

SERVICES DES MARCHES PUBLICS

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF LIVESTOCK, FISHERIES
AND ANIMAL INDUSTRIES

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS

SUB-DEPARTMENT OF BUDGET, EQUIPEMENT AND
MAINTENANCE

PUBLIC CONTRACTS SERVICES

00025

DECISION N° 00025 /D/MINEPIA/SG/DAG/SDBMM/SMP/2025 du 12 MAI 2025 portant attribution
de l'Appel d'Offres National Ouvert, en procédure d'urgence n° 00001/AONO/MINEPIA/CIPM/2025 du 27 mars
2025 pour l'acquisition des broyeurs de tiges au profit des éleveurs laitiers.

LE MINISTRE DE L'ELEVAGE, DES PECHES ET DES INDUSTRIES ANIMALES,

Vu la Constitution ;
Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
Vu la loi n° 2024/013 du 23 décembre 2024 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2025 ;
Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du gouvernement ;
Vu le décret n° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de passation des marchés publics, modifié et complété par le décret n° 2013/271 du 05 août 2013 ;
Vu le décret n° 2012/382 du 14 septembre 2012 portant organisation du Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries animales ;
Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des marchés Publics ;
Vu la circulaire n° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
Vu la circulaire 00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du code de marché ;
Vu la circulaire n°00013995/C/MINFI du 31 décembre 2024 portant instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, et des autres Entités Publics, pour l'Exercice 2025 ;

Considérant l'Appel d'Offres National Ouvert, en procédure d'urgence n° 00001/AONO/MINEPIA/CIPM/2025 du 27 mars 2025 pour l'acquisition des broyeurs de tiges au profit des éleveurs laitiers.

DECIDE :

Article 1^{er} : L'entreprise ci-après a été retenue comme adjudicataire de l'appel d'offres susmentionné :

Entreprise	Montant TTC en FCFA	Lieu de livraison	Délai de livraison
NONI et FILS SARL B.P : 12 356 Yaoundé, Tél : 699 81 80 83	Quarante-cinq millions cent mille (45 100 000)	Magasin du MINEPIA sis à Mvog-Betsi	Cent-cinquante (150) jours calendaires

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Yaoundé, le 12 MAI 2025

Ampliations

- MINMAP
- ARMP
- CIPM/MINEPIA
- Archives/Chronos.

Le Ministre de l'Elevage, des Pêches
et des Industries Animales,

MAITRE D'OUVRAGE


Délégué TAÏGA